

Trois conseillers et le préfet de la municipalité se sont entretenus avec l'organisateur national du parti conservateur et ont appris ces choses de lui. Ils vont le croire, car il n'est pas de l'endroit. L'organisateur leur a aussi donné certaines assurances, j'en suis convaincu. Ils vont le croire et vont redire partout dans la région que c'est ainsi que les choses se font.

Si je soulève cette question, c'est simplement parce que d'après moi des paroles de ce genre—il ne s'agit pas ici de favoritisme politique, mais simplement de paroles—ou des promesses de ce genre, si elles ne disparaissent pas de notre scène politique, desservent le régime démocratique et le sens de la justice inhérent au régime démocratique. En effet, si nous ne dénonçons pas ces paroles et ces promesses, nous desservons la cause de la démocratie de façon aussi flagrante que leurs auteurs.

Je voudrais que le ministre prenne la parole pour dire ce qui sera fait à propos d'Haileybury et si la requête de cette ville à propos d'un bureau de poste sera examinée favorablement.

L'hon. M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce): Je vais répondre très brièvement au député. D'abord, il n'y a aucun fondement aux rumeurs selon lesquelles M. Grosart ou qui que ce soit, influence les décisions du ministère. Si Haileybury ou une autre ville désire un bureau de poste, qu'elle écrive au ministère et nous serons heureux d'en discuter avec elle. Il est probable que dans la plupart des cas, comme plusieurs localités l'ont appris à leur satisfaction, nous serons déjà sur place en train de bâtir un bureau de poste, de concert avec le ministère des Travaux publics, avant même que la ville ait pensé à nous écrire.

M. Granger: J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les commentaires du ministre. Je suis sûr qu'il m'écouterait si je mentionne deux questions qu'il connaît déjà, mais qui inquiètent plusieurs d'entre nous. L'une est la question des traitements payés aux maîtres et maîtresses de poste dans certaines petites localités de Terre-Neuve. Je parle évidemment des petites localités de ma circonscription de Grand-Falls-White-Bay-Labrador.

J'admets volontiers que les revenus de ces bureaux de poste sont faibles et que si la rémunération va d'après les revenus, elle doit, elle aussi, être faible. Je crois, toutefois, que les revenus inférieurs à un certain montant devraient cesser de servir de norme et que le service rendu devrait alors servir de critère pour déterminer la rémunération. Il faut un maître ou une maîtresse de poste, même dans une petite localité. Ce travail leur prend beaucoup de temps. Il exige leur

présence au bureau de poste. Ils doivent trouver les locaux nécessaires. S'ils assurent un service indispensable, et que le revenu en est insignifiant, ce serait certainement une grande erreur de s'inspirer de cette petite recette pour établir leur traitement. Je répète qu'au-dessous d'un certain niveau, c'est le service qui doit servir de norme de rémunération, plutôt que la recette. Autrement dit, ce que je préconise, c'est un traitement minimum pour les maîtres et maîtresses de poste.

L'autre point que je voudrais soulever a trait au service dans la partie nord de Terre-Neuve, celle que je pourrais appeler, d'une façon générale, la région de St. Anthony. Pendant l'hiver, le service y est plus rapide qu'en été, parce que le courrier aérien est satisfaisant et beaucoup plus régulier et rapide que le service d'été, alors que le courrier est acheminé par eau. Pendant la saison de navigation, dirais-je, quand les bureaux de poste sont desservis par les vapeurs côtiers, les distributions sont peu fréquentes. On me dit qu'il n'est pas inusité qu'il s'écoule une période de deux semaines environ entre le moment où une lettre est mise à la poste et celui où le destinataire la reçoit. Je parle maintenant des lettres envoyées du continent. Ce n'est pas long d'envoyer une lettre d'ici à Terre-Neuve par avion, mais le retard est dû à la lenteur du service maritime.

J'ai déjà porté cette question à l'attention du ministre, et je partage son avis lorsqu'il dit qu'un service postal par avion d'un bout à l'autre de l'année serait onéreux. Ce que je voudrais proposer maintenant, c'est qu'il réfléchisse à la possibilité d'instituer pour les mois d'été un service par avion limité au courrier de première classe, et ne prévoyant qu'un nombre déterminé de vols. Cette méthode améliorerait, je n'en doute pas, le service voulu. Il se pourrait que le prix de revient soit hors de proportion avec le service ainsi rendu, mais ce service est vraiment nécessaire. J'aimerais que le ministre étudie la question—et je limiterais ma demande à la possibilité d'établir un service par avion limité au courrier de première classe à destination des localités situées dans la partie nord de Terre-Neuve.

Pour conclure, je tiens à remercier le ministre d'avoir mis au point son programme d'expédition du courrier par la route et de l'avoir rendu plus fréquent, lorsque c'était possible. Je sais que, dans un certain nombre de localités, qui demandent que le service assure deux ou trois distributions par semaine au lieu d'une seule, il a été donné suite aux demandes. En remerciant le ministre, j'exprimerai l'espoir qu'il maintiendra ce programme et l'étendra encore.